

Procès-verbal du Conseil de la vie sociale du VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

MEMBRES PRÉSENTS :

Représentants des personnes accueillies ou prises en charge :

- Madame **Annie GRANDIN-BIREE** Représentant des familles EHPAD les Pommiers, Présidente,
- Madame **Marie-Claude LEGRAVEREND** Représentante des familles EHPAD les Pommiers,
- Madame **Laurence HUE** Représentante des familles EHPAD les Lilas,

Représentant des Résidents :

- Madame **Annie JORE** Représentante des résidents de l'EHPAD les Lilas

Représentant du personnel :

- Madame **Nathalie GODEFROY** Représentante du Personnel,

Représentant des usagers :

- Renouvelé au prochain Conseil* Représentant désigné par le Conseil de surveillance,

MEMBRE AVEC VOIX CONSULTATIVE PRÉSENT :

- Madame **Sandrine LAUXERROIS** Directeur adjoint chargé du CH Coutances et des EHPAD, représentant Frédéric MARIE, Directeur.

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE EXCUSÉS :

- Monsieur **Frédéric MARIE** Directeur,

ASSISTENT ÉGALEMENT :

- Madame **Stéphanie ROUXEL** Cadre de santé de l'EHPAD les Lilas,
- Madame **Sonia VAUBRUN** Cadre de santé de l'EHPAD Le Coisel,
- Docteur **Brigitte ESTERLIN** Médecin coordinateur,
- Madame **Sandrine GROULT** Mandataire judiciaire,
- Madame **Elise BAILLET** Coordinatrice qualité et gestion des risques,
- Madame **Marie LIEUREY** Responsable qualité GIP,
- Madame **Angélique GEY** Assistante administrative de l'EHPAD et USLD.

MEMBRES EXCUSÉS :

Représentants des personnes accueillies ou prises en charge :

- Madame **Christine HEUBERT** Représentante des familles EHPAD le Manoir,
- Madame **Evelyne LEPERCHOIS** Représentante des familles EHPAD le Manoir,

Représentant des Résidents :

- Madame **Liliane DANICAN** Représentante des résidents de l'EHPAD le Coisel,
- Monsieur **Gérard WAROUX** Représentante des résidents de l'EHPAD les Lilas,

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du Procès-Verbal du CVS en date du 22.06.2023.**
- 2. Présentation du bilan de l'évaluation externe 2023.**
- 3. Elections du CVS 2023.**
- 4. Questions.**
- 5. Présentation des animations des EHPADs.**

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CVS EN DATE DU 22.06.2023.

Le procès-verbal du Conseil de la vie sociale **du 22 JUIN 2023** est **approuvé à l'unanimité des membres présents.**

2. PRESENTATION DU BILAN DE L'EVALUATION EXTERNE 2023.

Elise BAILLET présente sous forme de diaporama le bilan de l'évaluation externe de 2023. Celui-ci sera déposé dans le CTGER dans le dossier CVS.

Pour commencer, reprise de la définition, de la finalité et de l'objectif de l'évaluation externe. C'est un outil qui permet d'améliorer les prestations.

Rappel du planning :

- Visite au mois d'Avril.
- Pré-rapport prêt pour la fin du mois de Juin.
- Dépôt du rapport au 1^{er} Juillet 2023 fait sur les 5 EHPADs (4 du CHC et 1 du CHM).

L'évaluation est basée sur un référentiel avec trois chapitres (dont 9 thématiques avec 47 objectifs), soit 157 éléments à vérifier et à auditer. A savoir que les résultats nous sont donnés sous forme de moyenne afin de pouvoir visualiser nos points faibles et nos points forts. Le niveau de cotation est compris entre 1 et 4 ainsi qu'un niveau * (Cela signifie qu'il y a plus de choses de faites par rapport aux attentes).

Présentation des résultats en tableau :

Nous sommes sur une moyenne supérieure à 3 sur 4, nous pouvons constater qu'il n'y a pas de grandes différences entre les chapitres. Nous avons cependant deux moyennes en dessous de 3, avec un premier axe sur le travail de co-construction, cela veut dire que l'organisation autour de l'accompagnement des résidents n'est pas suffisante. Et un deuxième axe sur la politique des ressources humaines, cela signifie qu'il n'y a pas de plan de formation spécifique et que l'on risque donc de passer à côté de certains besoins.

Sandrine LAUXERROIS ajoute que les objectifs seront retrouvés dans le projet médico-social et dans les projets de services. Ils seront inclus dans le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens).

Elise BAILLET continue de présenter les résultats, mais sous forme de graphique :

On constate que sur le critère « Expression et participation » il y a un grand écart entre les 5 EHPADs, à savoir que cela est dû aux faits que chaque EHPAD accueille des résidents avec des profils différents.

Dans un premier temps, nous pouvons nous focaliser sur les critères où l'on a reçu une * :

L'EHPAD Les Lilas sont « les meilleurs » avec une * de plus sur le critère 1.8.4 (Les professionnels identifient et mobilisent les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs) : Avec une recherche et un échange entre les équipes, les professionnels et les résidents.

Les 4 EHPADs du CHC sur le critère 2.3.1 (Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée) : Avec des activités externes, les sorties,

Les 5 EHPADs sur les critères :

- 2.4.4 EE1 (Les professionnels évaluent les risques de dénutrition, de malnutrition et/ou de troubles de la déglutition pour la personne accompagnée) : Avec une diététicienne qui intervient sur tous les EHPADs et une prise en charge en équipe.
- 2.4.4 EE3 (Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques).
- 3.15.1 (L'ESSMS définit et met en œuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable) : Avec beaucoup de projet sur l'environnement et le développement durable, comme par exemple le composte qui est installé sur la terrasse du Coisel.

Focalisons-nous à présent sur les 18 critères impératifs (ce sont des critères où nous devons obligatoirement avoir au moins le niveau 4). Nous avons 8 critères impératifs inférieur à 4 :

- 2.2.1 (Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée) : Avec la gestion des contentions, il faut que ce soit formalisé. Aucune procédure existe pour le moment.

Sandrine LAUXERROIS ajoute qu'il est difficile de trouver le bon besoin, la contention contribue à la perte d'autonomie. Il est essentiel d'écrire une procédure, mais ce n'est pas encore suffisant. Nous disposons d'une procédure pour le service des urgences, mais pas pour les services de soins. Il serait bon de communiquer un flyer aux familles afin de leur expliquer l'utilité des contentions pour qu'elles puissent savoir pourquoi leur parent en a besoin.

Brigitte ESTERLIN précise qu'il est nécessaire de bien différencier les personnes accueillies, un protocole ne peut pas être valable pour tous les services.

Elise BAILLET

Le critère 2.2.5 (Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée) : Comment les professionnels peuvent être sûrs que les résidents ne souhaitent pas être pris en photo ? Il faut trouver des actions correctives.

A penser que le droit à l'image s'applique partout, notamment en sortie avec les familles qui prennent sans le savoir des photos avec des résidents qui ne souhaitent pas être pris en photos. Il est essentiel de penser à réactualiser cette autorisation.

Le critère 2.2.7 (L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et

données relatives à la personne accompagnée) : Certaines chambres sont visibles de l'extérieur à travers les fenêtres.

Le critère 3.12.1 (L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations) : Lorsque les familles expriment des plaintes oralement, nous n'avons pas d'endroit pour les retranscrire.

Le critère 3.12.2 (L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes) : Le bilan de plaintes et des événements indésirables n'est pas présenté.

Le critère 3.13.2 (L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes).

Le critère 3.14.1 (L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et continuité de l'activité et le réactualise régulièrement) et *le critère 3.14.2* (L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe) : Le plan bleu est intégré directement dans le plan du CHC, alors que celui-ci doit être spécifique pour le médico-social.

Pour finir, nous avons l'obligation de redéfinir un plan d'action avec un délai (qui est très court) de 6 mois maximum, afin de pouvoir par la suite le diffuser.

Annie GRANDIN-BIREE demande qui définit les plans d'actions ?

Elise BAILLET répond que c'est **Sandrine LAUXERROIS** et **Stéphanie FERT** qui définissent les plans. A savoir qu'ils sont déjà plus ou moins écrits.

Sandrine LAUXERROIS informe qu'il n'y a pas de surprise, nous devons maintenant mettre en œuvre les actions. Tout en sachant que nous avons aussi le CPOM à revoir, cela va permettre de retrouver nos critères dans le plan d'action.

De plus, l'évaluation externe et le CPOM sont des outils de pilotage qui nous permettront d'écrire le projet d'établissement.

Précise que nous avons déjà pu répondre et mettre en place des actions sur certains critères.

3. ELECTIONS DU CVS 2023.

Sandrine LAUXERROIS prévient que la fin d'année signifie la fin des 3 années du CVS. Il va falloir procéder à des élections afin de pouvoir réélire les membres. La réorganisation du CVS est un point présent dans le CPOM.

Ajoute qu'il ne faut pas hésiter à se présenter ou à se représenter. Procéder à une diffusion plus massive auprès des familles afin d'avoir un maximum de personnes à se présenter. Avec l'idée de peut-être proposer des réunions avec les familles pour pouvoir leur expliquer le déroulement du CVS et pour qu'elles puissent prendre plus connaissance de son objectif.

Annie GRANDIN-BIREE remarque qu'il y a moins d'investissement de la part des familles.

Sandrine LAUXERROIS ajoute que cela dépend des personnes qui ont envie ou non de s'investir.

Stéphanie ROUXEL précise qu'il faut aussi prendre en compte le problème de l'éloignement géographique et du contexte familiale des résidents.

Sandrine LAUXERROIS souhaite faire remarquer que les tuteurs pourront être aussi présents, ils seront sollicités et devront à l'avenir se « réinventer ».

4. QUESTIONS.

Annie JORE exprime le fait d'être contente de pouvoir « revivre » suite au Covid qu'il y a eu dans les Lilas. Précise qu'il y a beaucoup d'activités proposées pour s'occuper et que les résidents des Lilas demandent aussi à faire une chorale.

Sandrine LAUXERROIS informe que le projet de reconstruction du manoir et de supprimer les chambres doubles sera finalisé pour mars 2024 avec l'ARS et que le process débutera en 2025.

Brigitte ESTERLIN ajoute qu'aujourd'hui nous disposons de 24 lits d'UHR (Unité d'Hébergement Renforcée), mais nous n'avons pas d'unité sécurisée pour les résidents qui en auraient le besoin.

Précise que 24 lits en UHR c'est beaucoup trop compliqué que ce soit pour les résidents, les familles et les professionnels. L'idée serait de couper les lits en deux, afin d'avoir 12 lits en UHR et 12 lits en unité sécurisée. Sachant que l'EHPAD du Haut Candol à Saint-Lô n'a pas d'UHR, mais 2 unités protégées, cela serait utile de faire « un échange ».

Sandrine LAUXERROIS complète que ces travaux auront un impact sur le tarif journalier pour les résidents.

Docteur ESTERLIN ajoute que nous avons aussi la problématique de l'immobilier, les locaux ne sont pas adaptés pour une unité protégée.

De plus, pour la suppression des chambres doubles, la difficulté sera aussi de maintenir le même nombre de capacitaires. Actuellement, certains lits de chambre double sont bloqués, car c'est compliqué de mettre deux personnes dans une seule et même chambre (même pour les couples). Soumettre des chambres individuelles avec certaines d'entre elles communicantes, afin de pouvoir les proposer au couple par exemple, mais tout en gardant chacun son espace.

Sandrine LAUXERROIS exprime le fait que l'accompagnement des résidents doit être le plus adapté possible.

Docteur ESTERLIN précise que les résidents perdent de l'autonomie au cours des années et l'accompagnement est plus en plus compliqué pour les professionnels. On doit certaines fois changer les résidents de résidence, car l'architecture n'est plus adaptée à leurs besoins. Il faudrait réussir à accompagner les résidents du début jusqu'à la fin dans les meilleures conditions possibles.

Annie GRANDIN-BIREE demande quand aura lieu la prochaine campagne de vaccination et comment cela va se dérouler ?

Docteur ESTERLIN répond que la campagne pour le vaccin contre la grippe commencera le 17 octobre et que le vaccin contre le Covid débutera le 02 octobre. Cependant, les vaccins ne sont toujours pas disponibles.

Dès qu'ils le seront nous organiserons une campagne de vaccination, à savoir qu'il n'y a plus de délais entre l'injection du vaccin contre la grippe et celui du Covid. Nous pourrons donc faire les deux en même temps selon l'accord du résident.

De plus, avec le nouveau vaccin pour le Covid, nous n'avons plus besoin de faire de rappel pour ceux qui n'ont jamais été vaccinés. Ce vaccin sera dans un flacon de 6 doses, il est prêt à être injecté, ce sera plus facile à gérer, plus fluide et plus simple.

Pour finir, il doit y avoir au moins 6 mois d'intervalle entre les vaccins Covid. De plus, les résidents qui ont récemment eu le Covid n'auront pas besoin d'être vaccinés. Et enfin, le vaccin sera reproposé à tous les résidents, y compris ceux qui ont déjà refusé les autres doses.

Annie GRANDIN-BIREE demande à quelle fréquence les vitres sont-elles lavées.

Sandrine LAUXERROIS répond que c'est une société extérieure qui intervient.

Sonia VAUBRUN ajoute que la société vient à la mi-octobre pour les vitres extérieures.

Sandrine LAUXERROIS complète en ajoutant que l'on a un marché pour les vitres extérieures et non pour l'intérieur. Nous pouvons réfléchir à une action de bionettoyage pour les vitres intérieures, mais on doit y dédier une équipe. Nous devons surtout nous organiser afin d'éviter de faire augmenter le prix de journée.

Sonia VAUBRUN ajoute que les résidents sont de plus en plus dépendants et que donc les tâches et les actions qui doivent être faites ne sont plus les mêmes qu'auparavant. En procédure dégradée, nous devons supprimer un peu de nettoyage pour favoriser le soin.

Sandrine LAUXERROIS confirme qu'il y a un manque de personnel, ce qui a un impact sur les actions menées au quotidien. Il ne faut pas oublier que la priorité est l'accompagnement de la personne.

5. PRESENTATION DES ANIMATIONS des EHPADs.

Angélique GEY présente sous forme de diaporama les animations qui sont proposées aux résidents sur les 4 EHPADs. Celui-ci sera déposé dans le CTGER dans le dossier CVS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **16h10**

Prochaine séance : 14 mars 2024

Annie GRANDIN-BIREE

Présidente du Conseil de la vie sociale

